JDREPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRUT Nº 85-339 du 22 Août 1985

chargeant le Camarade Nathanaël Germain MENSAH, Ministre du Travail et des Affaires Sociales, de l'inté-rim du Camarade André ATCHADE, Ministre de la Santé Publique pour compter du 15 Août 1985.

LE PRESI ENT DE LA REPUBLIQUE. CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 19¶7 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition UJV du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

## DECRETE:

Article 1er. - Pour compter du 15 Août 1985, le Camarade Nathanaël Germain MENSAH, Ministre du Travail et des Affaires Sociales est chargé de l'intérim du Ministre de la Santé Publique pendant la période de congé administratif du Camarade André ATCHADE.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 22 Août 1985 par le Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations: PR 6 SA/CC 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6
MSP-MTAS 6 AUTRES NINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-CDE CANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-